

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Isabelle LACREUSE, Mme Christelle BRILLAUD, Mme Jacqueline BLAIN, M. Cyril DROUIN, M. Antoine SANTOS, M. Julien GUILLON, les conseillers municipaux

ABSENTS :
M. Olivier LE GUYADER qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE
Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Mme Christelle SOURISSE
Mme Jocelyne GUIBERT qui donne pouvoir à M. Gilbert ARRIVE
Mme Judith MONTAUBAN qui donne pouvoir à Mme Jacqueline BLAIN
M. Pascal BINET qui donne pouvoir à M. Julien GUILLON - M. Pascal BROCHARD

Date de la convocation : 06/11/2023

M. Pascal CAILLE est nommé secrétaire de séance.

N° : DELCM2023-11/07

OBJET : INDEMNITES FORFAITAIRES POUR FONCTIONS ITINERANTES 2023

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que certains agents sont obligés de se déplacer sur le territoire communal avec leur véhicule personnel pour exercer leurs missions.

Les frais de déplacement intra-muros ne peuvent pas être pris en charge, sauf par une indemnité forfaitaire.

Le montant maximum annuel de l'indemnité forfaitaire versée aux agents exerçant des fonctions essentiellement itinérantes sur le territoire de la commune de résidence administrative est fixé à 615€ (arrêté du 28 décembre 2020).

Aussi, sur proposition de Madame le Maire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de fixer, au titre de l'année 2023, l'indemnité pour fonctions itinérantes à 220 € pour les agents concernés, à savoir Dierich WITTOZ, Ghislaine SCHNOEBELEN et Lydie NAIN.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Pascal CAILLE



LE MAIRE,
Emilie DUPREY

